



Union Départementale des syndicats
Cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire

Service de presse

Tel: 04 71 05 43 00 e-mail : udfo43@wanadoo.fr
1 avenue de Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy, le 14 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non au confinement à deux vitesses, satisfaction des revendications !

« Nous resterons confinés jusqu'au 11 mai », c'est ce qu'a annoncé le Président de la République lors de son allocution du 13 avril.

Dans le même temps, les entreprises organisent les unes après les autres la reprise de l'activité avec le soutien des instances de l'Etat. Ainsi en Haute-Loire une majorité de salariés va physiquement à son travail et croise donc chaque jour collègues, clients, patients...

Ou le confinement est efficace, ou il ne l'est pas, il ne peut pas être à deux vitesses : d'un côté une remise en cause des libertés individuelles et collectives, de l'autre un laisser-faire criminel.

Et que dire de l'appel du président aux personnes handicapées à rester chez elles après le 11 mai ? Depuis trois semaines FO tire la sonnette d'alarme auprès des pouvoirs publics sur les conditions désastreuses de sécurité vis-à-vis du coronavirus à l'entreprise adaptée Etape 43 qui emploie 80% de travailleurs handicapés. Ceux-ci devraient-ils subir la double peine ? Rester confinés chez eux jusqu'à une date indéterminée et risquer la contamination tous les jours au travail ?

Quant au manque criant de masques et matériels de protection que nous dénonçons depuis le début de l'épidémie, nous sommes bien en peine de savoir quand et dans quelles quantités ils seront livrés en nombre suffisants, si c'est le cas un jour... On ne peut se contenter de bricolage, de masques de fortune, non homologués, de blouses de récupération alors que l'épidémie continue.

Nous n'acceptons pas plus qu'il ne soit pas répondu à notre demande de dépistage systématique, recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé et que les tests continuent à être contingentés.

Ainsi les écoles, collèges et lycées vont rouvrir le 11 mai alors même que les cafés et restaurants resteront fermés. Est-il moins dangereux de se retrouver jusqu'à 35 dans une classe qu'à 20 sur une terrasse ? Et les enseignants, agents territoriaux et les élèves ne feraient l'objet d'aucun dépistage avant la réouverture !

Il est clair que le MEDEF et le gouvernement préparent déjà le « jour d'après » en utilisant « l'urgence sanitaire » pour bafouer les garanties collectives des salariés.

Les possibilités ouvertes par les ordonnances du 25 mars de remettre en cause les jours de RTT, jours de congés, compte épargne temps sont largement exploitées immédiatement.

Dans plusieurs entreprises des accords sont déjà proposés à la signature pour aller encore plus loin en permettant aux employeurs de disposer des dates de congés à leur guise, avec un jour de délai de prévenance, au détriment des souhaits et de la vie de famille des salariés.

Dans la Fonction Publique les règles statutaires sur le télétravail et les congés sont également remises en cause.

Quant aux organismes de représentation du personnel, la crise sanitaire est utilisée pour ne pas les réunir selon les règles ou les mettre devant le fait accompli.

Et le MEDEF exige encore plus : remettre en cause l'ensemble des règles sur le temps de travail et les congés pour « permettre la reprise économique ».

Pour FORCE OUVRIERE il est clair qu'il ne saurait y avoir de « pacte social » au nom de la crise sanitaire ou du chantage à l'emploi.

C'est pour cela que toutes les Unions Départementales FO d'Auvergne-Rhône-Alpes ont refusé de signer une proposition de déclaration commune émanant du MEDEF « *saluant collectivement l'engagement remarquable (...) des pouvoirs publics* » et proposant un « *engagement commun pour (...) envisager le plus rapidement possible une reprise de l'activité économique* » et « *d'accompagner une réflexion plus profonde sur l'organisation économique de demain* ».

Le rôle du syndicat c'est la défense de l'intérêt particulier et des revendications des salariés. Vouloir nous associer à un soutien aux pouvoirs publics et à la cogestion de l'économie, cela porte un nom : le corporatisme. Il est de triste mémoire dans notre pays avec la Charte du Travail en 1941.

Pour FO l'heure n'est pas à la préparation « du jour d'après » avec ceux qui, patrons et gouvernements, ont mis en place les contre-réformes qui ont abouti à la situation désastreuse que l'on connaît aujourd'hui.

Pour l'Union Départementale FO de la Haute-Loire, l'heure est au contraire à agir sur les revendications communes qui sont celles des Unions Départementales FO, CGT, de la FSU, de Solidaires, du Réseau Lycéen et des Gilets Jaunes :

- Des matériels de protection en nombre suffisant pour les salariés dont les activités sont vitales pour la population et la mise à l'arrêt des autres
- Aucune perte de salaire pour les salariés au chômage partiel
- Un dépistage généralisé pour cesser au plus tôt le confinement liberticide
- L'interdiction de toute suppression d'emploi et licenciement dans la période
- L'abrogation des ordonnances sur le temps de travail, les congés et les RTT
- Stopper toutes les suppressions de postes et d'emplois pour donner à notre système de santé tous les moyens pour fonctionner ;
- Réquisition ou nationalisation de toutes les entreprises pouvant réorienter leur production au combat contre l'épidémie
- Aucun dividende de versé et réquisition des sommes pendant la crise sanitaire
- Préserver la sécurité sociale en commençant par retirer définitivement la réforme des retraites

Pour FORCE OUVRIERE ce n'est pas aux salariés de faire les frais de la crise sanitaire et du confinement à deux vitesses. Nous continuerons d'appuyer toutes les initiatives collectives : droit de retrait, droit d'alerte, recours juridiques, grèves pour faire respecter la santé et la sécurité au travail !

Et si le gouvernement décidait de réduire les congés ou d'augmenter la durée du travail dans les semaines à venir, nous appellerions à la mobilisation !

Adopté par la Commission Exécutive de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE